

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 mai 2020

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 28 mai 2020

L'Assemblée Générale Mixte est convoquée le jeudi 28 mai 2020, à 14 heures.

Safran a décidé de faire usage des dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants en raison de l'épidémie de Covid-19. **En conséquence, l'assemblée générale de Safran se tiendra à huis clos, hors la présence des actionnaires**, le 28 mai 2020 au siège social (2, boulevard du Général Martial Valin – 75015 Paris), à 14 heures. Elle sera retransmise en direct sur le site Internet de la Société, avec le lien suivant : <https://www.safran-group.com/fr/finance/assemblee-generale>.

L'avis préalable de réunion comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1^{er} avril 2020. Les modalités de participation et de vote à cette assemblée figurent dans la Brochure de convocation, publiée sur le site Internet du Groupe le 17 avril 2020 et figureront également dans l'avis de convocation qui paraîtra au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 11 mai 2020.

Les documents préparatoires à l'assemblée générale sont disponibles sur le site Internet de Safran à l'adresse suivante : <https://www.safran-group.com/fr/finance/assemblee-generale>. Les actionnaires pourront se procurer les documents prévus par la réglementation en vigueur¹ qui ne figureraient pas déjà sur le site Internet, dans les délais et conditions actuellement applicables², en adressant leur demande par courriel à l'adresse électronique suivante : actionnaire.individuel@safrangroup.com.

Ces documents pourront également être transmis aux actionnaires au nominatif sur demande adressée à BNP Paribas Securities Services, à compter de la publication de l'avis de convocation au BALO ou quinze jours avant l'assemblée générale selon le document concerné. Les actionnaires propriétaires d'actions au porteur devront s'adresser à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte titres.

Pour toute information ou question, vous pouvez contacter le service relations actionnaires :

SAFRAN - Relations actionnaires



2 Boulevard du Général Martial Valin

75724 Paris Cedex 15

¹ Articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce ; outre les documents prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante à compter du vingt-et-unième jour précédant l'assemblée générale.

² Délais et conditions prévus par les article R. 225-88 du Code de commerce et l'article 3 de l'Ordonnance Covid-19 (ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020).